

DIVISION DE LYON

Lyon, le 25 septembre 2009

**Monsieur le directeur**  
EDF-CNPE de SAINT-ALBAN

BP 31  
38550 – SAINT MAURICE L'EXIL

**Objet** : Inspection de *EDF/CNPE de Saint-Alban*  
Identifiant de l'inspection INS-2009-EDFSAL-0013  
Thème : Service d'inspection reconnu (SIR)

**Réf.** : Loi n°2006-686 du 13 juin 2006

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de ses attributions, l'ASN a procédé à une inspection de votre établissement de Saint-Alban le 22 septembre 2009 sur le thème du service d'inspection reconnu.

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 22 septembre 2009 a porté sur le service d'inspection reconnu (SIR) qui a notamment en charge les équipements sous pression réglementés. Cette visite s'inscrit dans le cadre des visites approfondies obligatoires entre deux audits de reconnaissance.

L'inspecteur a examiné au travers des mesures correctives prises après les deux inspections de 2008, aussi bien des points relatifs à l'organisation générale que des points plus spécifiques concernant les réalisations et les travaux. Un point a également été fait sur les relevés de décision et les actions prévues pour 2009. Enfin l'inspecteur a assisté à deux visites périodiques menées par les inspecteurs du SIR sur des récipients réglementés.

L'organisation du SIR est bien en place et efficace. Aucun constat notable n'a été relevé, toutefois deux fiches de remarques ont été établies.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points annexés à la présente dans un délai qui n'excédera pas deux mois, sauf avis contraire.

Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
l'adjoint au chef de la division de Lyon,  
signé**

**O VEYRET**



